LE CONSOMMATUR DE LA HANTALOTTE

Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir 43

29 Bd Chantemesse, 43000 AIGUILHE 29 04 71 02 29 45

Courriel: <u>ufc.quechoisir43@orange.fr</u>

Chers lecteurs, Veuillez trouver ci-dessous le message que nous a transféré la gendarmerie afin d'aider les consommateurs victimes d'une utilisation frauduleuse de leur carte bancaire. Nous le plaçons sur notre blog sous forme de fichier afin de faciliter une impression pour celles et ceux qui souhaitent le garder au cas où....

L'UFC Que Choisir 43

La plate-forme nationale PERCEV@L est désormais mise en œuvre.

Accessible à partir du site https://www.service-public.fr, PERCEVAL propose une démarche simplifiée pour l'usager et suffisante pour initier une enquête judiciaire, tout en permettant la centralisation des signalements. Ce service en ligne permet à une personne victime, toujours en possession de sa carte bancaire, de signaler aux forces de l'ordre via internet tout usage frauduleux de celle-ci.

À l'issue de son signalement, la victime reçoit un récépissé dématérialisé qu'elle adresse directement à sa banque. Ce document comporte l'ensemble des éléments utiles au traitement de sa demande de remboursement.

ATTENTION : En cas de vol de la carte bancaire, les victimes doivent directement déposer plainte au sein d'une brigade de gendarmerie ou d'un commissariat de police.)

Ce service en ligne reste une modalité alternative aux démarches classiques faites auprès des unités de gendarmerie et des services de police.

Le chargé d'accueil doit, dans une démarche pédagogique, inciter l'usager à privilégier une démarche en ligne afin d'augmenter la probabilité de réaliser des rapprochements avec d'autres signalements déposés sur la plate-forme.

Le service proposé en ligne est un simple recueil de signalement qui n'est pas constitutif d'un dépôt de plainte formel.

Le dépôt de plainte reste toutefois de droit si l'usager le demande, que cette demande soit sa première démarche ou qu'elle intervienne à la suite d'un signalement (main courante) déjà déposé auprès d'une brigade, d'un commissariat ou réalisé en ligne sur PERCEV@L.

Toute enquête initiée localement par une unité ou un service peut bénéficier de l'appui du service central de renseignement criminel (SCRC), qui gère PERCEV@L. Ainsi les éléments de l'enquête pourront être rapprochés avec les signalements enregistrés dans PERCEV@L à la demande des directeurs d'enquête.

Les sollicitations seront adressées au groupe de permanence opérationnelle (GPO) du SCRC : 01 78 47 34 29 ; gpo.scp.scrcgn@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

Je remercie l'**UFC QUE CHOISIR** de communiquer auprès de ses adhérents afin de sensibiliser le public altiligérien sur cette alternative.

Chef d'Escadron Jean-Laurent HEYRAUD

Officier Adjoint Commandement.